

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

Objet : RD - Transfert d'actions au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie

• date de convocation le 07 juillet 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Catherine Chappuis - Michel André

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Nathalie Colin-Cocchi à Michel Dantin - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Benoît Perrotton - de Jérôme Esquevin à Dominique Pommat - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Delphine Julien à Sylvie Koska - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

• conseillers excusés : 14

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Bernadette Laclais - Céline Lapoléon - Claudette Levrot-Virot - Damien Regairaz - Walter Sartori - Florence Vallin-Balas - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

délibération **n° 274-17 C**

objet **RD - Transfert d'actions au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que les communautés d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac ont fait part de leur volonté de mutualiser l'exercice de leur compétence développement économique et de créer ensemble un syndicat mixte, dénommé Chambéry-Grand Lac Economie.

Par délibération du 18 mai 2017, le Conseil communautaire a approuvé la convention de liquidation du SYPARTEC dont l'article 3, relatif aux dispositions particulières, règle le partage des participations détenues par ce syndicat mixte entre ses trois membres (Département de la Savoie, Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Grand Lac).

Il est convenu qu'un ordre de transposition complémentaire soit établi par le payeur départemental pour rendre effective cette répartition de la participation détenue par le SYPARTEC au sein de la SPLS (Société publique locale de la Savoie).

Le SYPARTEC, syndicat mixte pour l'aménagement de Savoie Technolac, détenait 11 250 actions du capital de la SPLS à laquelle il a concédé les ZAC 2 et ZAC 3 de Savoie Technolac.

Aujourd'hui, le capital de la SPLS est détenu par :

- Département de la Savoie : 11 250 actions,
- SYPARTEC : 11 250 actions,
- Commune du Bourget-du-Lac : 5 625 actions,
- Commune de La Motte-Servolex : 5 625 actions,
- Communauté d'agglomération Grand Lac : 3 375 actions
- Communauté d'agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges : 3 375 actions.

Le SYPARTEC a été dissous le 1^{er} juillet 2017. Les actions qu'il détenait reviennent naturellement à CGLE.

Ce transfert s'opère en deux étapes :

- transfert des actions du SYPARTEC à ses membres par l'intermédiaire de l'ordre de transposition :
 - o au Département (61 %) : 6 862 actions,
 - o à Chambéry métropole - Cœur des Bauges (19,5 %) : 2 194 actions,
 - o à Grand Lac (19,5 %) : 2 194 actions,
- puis transfert à CGLE des actions anciennement détenues par le SYPARTEC et transférées aux deux EPCI :
 - o de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (19,5 %) : 2 194 actions,
 - o de Grand Lac (19,5 %) : 2 194 actions.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 portant création de Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu la convention de dissolution du SYPARTEC du 29 mai 2017,

Vu l'avis de la commission des finances du 3 juillet 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le transfert du SYPARTEC vers Chambéry métropole - Cœur des Bauges de 2 194 actions de la SPLS,

Article 2 : **approuve** le transfert de ces actions de Chambéry métropole - Cœur des Bauges vers Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 3 : **sollicite** l'approbation de ces transferts auprès du conseil d'administration de la SPLS,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 274-17 C

Objet de l'acte : RD - Transfert d'actions au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 4 - Création, modification, statuts pour SEM

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19899H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19899H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017